

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial

Cinquième session

Sydney (Australie), 26-30 octobre 1981

Point 7 de l'ordre du jour provisoire : demandes de coopération technique

Demandes de coopération technique reçues après la cinquième session du Bureau

1. Chypre - Paphos
(demande n° 79 Rév.-1)

Les autorités chypriotes ont demandé les services d'experts et une bourse en rapport avec la restauration et la conservation de Paphos pour un montant de \$54.000.

2. République arabe d'Egypte - Le Caire islamique
(demande n° 89.1(2))

Les services d'un consultant pour 12 homme/mois sont requises pour le Caire islamique pour un montant de \$60.000.

3. Ethiopie - Parc National de Simen
(demande n° 9.1(2))

Les autorités éthiopiennes ont demandé de l'équipement de communication par radio, du matériel de camping et des véhicules pour les gardiens du Parc, d'un montant de \$111.450.

4. Guinée - Mont Nimba
(demande n° 155.1 Rév.)

Les autorités guinéennes ont soumis une demande révisée pour de l'équipement permettant de faciliter les patrouilles des gardiens du Parc et pour l'établissement d'un petit centre d'interprétation au Mont Nimba, d'un montant total de \$70.300.

5. Sénégal - Ile de Gorée
(demande n° 26.1)

Les autorités sénégalaises ont demandé les services d'un architecte pour une durée de 2 ans pour un montant de \$120.000 et une bourse de formation en la reconstruction de vieux bâtiments d'un montant de \$20.700. Le montant total s'élève à \$140.700.

6. Tunisie - Parc National de l'Ichkeul
(demande n° 8.1)

Les autorités tunisiennes ont demandé des conseils d'experts sur les moyens à mettre en oeuvre pour reconcilier la protection du Parc National de l'Ichkeul et l'aménagement agricole à grande échelle de la région avoisinante, d'un montant total de \$150.000.